

## Champardennais

Mars 2019

### Rentrée scolaire 2019 : encore des pertes d'emplois dans les collèges et lycées de l'académie !

Depuis décembre, nous savions que notre académie allait une nouvelle fois être taxée... Le ministère nous annonçait la suppression de 58 postes (équivalents temps plein / ETP)

Mais malheureusement la facture est beaucoup plus lourde. **En fait, ce sont 103 ETP en heures postes qui sont repris, partiellement compensés par la création de 45 ETP en HSA...**

Dès la présentation nationale faite par le ministère, Le SE-Unsa a dénoncé un affichage en trompe-l'œil. En effet, le ministère a tenté un tour de passe-passe pour dissimuler la suppression de 2 085 emplois qu'il convertit en heures supplémentaires.

La ficelle est bien grosse : Moins de profs, mais qui travailleront plus ! C'est d'autant plus facile à faire, qu'à la rentrée prochaine la 2ème Heurs Sup' ne pourra pas être refusée. Et en plus, cela permettra au ministre de dire que le pouvoir d'achat des enseignants augmente...

**Le SE-Unsa le redit haut et fort : les heures supplémentaires et les postes ce n'est pas pareil, ni pour les élèves, ni pour les professeurs. Ces mesures vont mettre encore un peu plus sous pression les établissements alors que les enseignants ont exprimé leur opposition aux heures supplémentaires imposées au travers de la pétition lancée par le SE-Unsa en septembre.**

Académie de REIMS	Heures Postes en ETP	HSA en ETP	Total
Collèges/Segpa	-40,5	+31,5	-9
LEGT	-32,5	+5	-27,5
LP	-30	+8,5	-21,5
Total	-103	+45	-58

### Bonne nouvelle !

#### La fusion des académies est abandonnée dans le GRAND-EST !

Les ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur de de la Recherche sont revenu sur leur projet d'une seule académie par région.

Les recteurs et rectrices venaient juste de faire remonter leur projet au ministère pour « validation » par les ministres lorsque la décision a été annoncée par voie de presse avant d'être confirmé par notre rectrice lors du CTA du 4 février.

**Le SE-Unsa et sa fédération, l'Unsa-Education se félicitent de ce revirement.**

**Nous avons exprimé à maintes reprises nos plus grandes craintes quant à la perte de proximité dans la gestion des personnels.**

Les discours des ministres et ceux de notre rectrice sur cette question primordiale dans ce changement de périmètre de notre académie n'avaient pas réussi à nous rassurer...

Il faut dire que pour l'instant, le redécoupage en 13 région métropolitaine n'a pas vraiment apporté la preuve d'une quelconque valeur ajoutée...

Les personnels de l'Education nationale n'avaient pas besoin d'un nouveau saut dans le vide... et aspirent plutôt à plus de sérénité dans l'exercice de leur métier.

**L'Unsa-Education est intervenue lors du CTA pour dire ne pas comprendre la disparition au final de 49 postes en LEGT et LP alors qu'à la rentrée scolaire la réforme des lycées devra se mettre en place. De même, le retrait final de 9 postes en collèges alors que les effectifs sont en augmentation ne va pas dans le bon sens... Tout cela manque cruellement de cohérence ! C'est pourquoi nous avons voté contre les retraites d'emplois pour la rentrée prochaine.**

Agir au cœur de la société avec le SE-Unsa



#### SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli BP 426  
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES  
08@se-unsas.org  
03.24.33.30.92

#### SE-Unsa 10

2 A, boulevard du 1er R A M  
10000 TROYES  
10@se-unsas.org  
03.25.80.45.47

#### SE-Unsa 51

15, boulevard de la paix  
BP 30149 51055 REIMS Cedex  
51@se-unsas.org  
03.26.88.25.53

#### SE-Unsa 52

13, rue Fourcault  
BP 28 52001 CHAUMONT  
52@se-unsas.org  
09.67.14.25.57

## **Réforme du lycée et du bac : quand le gouvernement sabote sa propre réforme...**

Malgré l'expression du ministre dans la presse du weekend qui se veut rassurant sur la mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique, **le SE-Unsa lance, lui, un cri d'alerte. Les moyens d'enseignement sont actuellement en cours de distribution dans les établissements et confortent le mauvais présage d'une réforme vouée à l'échec si le gouvernement ne revoit pas sa copie.**

Selon les remontées des sections académiques du SE-Unsa, les dotations sont insuffisantes pour proposer des combinaisons variées au choix des élèves, dépasser la hiérarchisation des filières existantes (L, ES, etc.) et remettre en cause la primauté du bac général scientifique.

Au-delà du choix de spécialités, c'est la question des conditions d'enseignement qui est posée. La majorité a « en même temps » décidé de mettre en place la réforme, de réduire le nombre d'enseignants en récupérant des postes et de multiplier les heures supplémentaires.

**Le SE-Unsa dénonce une logique comptable qui voudrait obliger les équipes à choisir entre moyens d'accompagnement, groupes à effectifs réduits, offre d'options et une palette de spécialités suffisante pour répondre aux souhaits des lycéens.**

Enfin, les futurs programmes regardent surtout vers le passé et ne chercheront pas à développer l'esprit critique, l'autonomie, ou encore la coopération, pourtant attendus par l'enseignement supérieur. Cloisonnés, parfois en recul sur la recherche universitaire, trop lourds en contenus, ils devront être revus très vite.

**Le SE-Unsa juge que le gouvernement sabote sa propre réforme et l'appelle à prendre ses responsabilités : soit se donner tous les moyens, soit repousser la mise en œuvre de cette réforme pour retrouver ses ambitions initiales.**



### **A quand une vraie reconnaissance professionnelle des AESH ?**

**Le 31 janvier le ministre annonçait :**

- La fin des recrutements en contrats aidés...
- Des recrutements uniquement dans le cadre de CDD de trois ans renouvelable une fois
- Instauration d'un entretien entre les parents de l'élève et l'accompagnant "au moment de sa prise de fonction"
- 60h de formation obligatoire pour tous les accompagnants recrutés

**Pour le SE-Unsa, ces annonces du 1er février manquent d'ambition !**

• **On peut craindre un nouveau trompe l'œil du ministre.** Soit le ministère met comme il le prétend, un terme à l'ultra-précarité en cessant le recrutement de tous les contrats aidés, PEC y compris, et il devra alors rapidement annoncer le déblocage des moyens nécessaires au recrutement d'AESH (les 4500 recrutements prévus au budget seront absolument insuffisants). Soit c'est une nouvelle opération de com chargée de dissimuler le maintien d'une réalité que nous dénonçons depuis le début : la coexistence de deux statuts pour exercer une même mission, et le maintien d'un statut toujours ultra-précaire pour le métier d'accompagnant

• **Par ailleurs, le SE-Unsa souhaite que le cadre de cet entretien soit précisé :** nous veillerons à ce que cet « entretien » ne se transforme pas en « entretien d'embauche » ou tout autre dévoiement de ce nécessaire échange.

• **Quant aux 60h de formation, cette annonce n'en est pas une puisque grâce à l'action du SE-Unsa cela a été rendu obligatoire en 2018.**

**Le ministre dit vouloir « La pleine reconnaissance des accompagnants comme professionnels à part entière des équipes éducatives, qui se traduira par une revalorisation de ce métier » : le SE-Unsa lui répond que tout reste à faire !**

**Le SE-UNSA a interpellé la rectrice au CTA du 5/02.**

**Les AED et les AESH en renouvellement de contrat** au 1er septembre 2018 ont eu la mauvaise surprise de voir leur traitement baisser de 6 ou 7 euros. Suite à notre intervention auprès du Ministère, la DGAFP a revu sa position. L'indemnité compensatrice de la CSG sera donc versée pour les renouvellements futurs et une correction rétroactive sera apportée.

**Loi « École de la confiance » : la mal nommée !** La loi Blanquer poursuit son chemin législatif : les débats en séance plénière à l'Assemblée nationale ont examiné plus de 1000 amendements. Pour le SE-Unsa, à chaque étape, le ministre creuse davantage le sillon de la défiance avec la communauté éducative.

**La confiance ne se décrète pas.**

Entrée en matière : « le lien de confiance » par « l'engagement et l'exemplarité » des personnels impliquant alors « le respect des élèves et de leurs familles ». On pouvait rêver mieux !

Initialement justifié par la décision présidentielle d'abaisser à 3 ans l'âge de l'instruction obligatoire, le projet de loi comporte une dizaine d'autres sujets offrant une apparence hétéroclite comme la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux permettant de regrouper des classes primaires et le collège et qui pose plus de questions qu'elle n'en résout.

Tous les articles ne sont ni de même nature, ni de même portée, mais plusieurs d'entre eux contribuent bien à un projet de transformation de l'École. Ils traduisent une volonté de revenir sur plusieurs dispositions de la loi de Refondation pour mieux exercer un contrôle vertical : CNEC, EPLE international, expérimentations pédagogiques impulsées d'en haut, ministère reprenant le contrôle du référentiel de formation des maîtres ... sans compter les surprises apportées par l'adoption de tel ou tel amendement à l'utilité douteuse face aux besoins essentiels du quotidien !

-----  
Nous communiquerons dans nos infolettres par mail sur la loi définitive : pour la recevoir, voir en page 4

Signez  
la pétition



2 heures sup'  
imposées

c'est  
**NON**

**Nous vous invitons à signer et faire signer massivement notre pétition**

**« Deuxième heure sup imposée : pour nous, c'est non ! »**

Prétextant compenser la suppression de 2600 postes d'enseignants du second degré, Jean-Michel Blanquer dit annoncer « une bonne nouvelle » en imposant une deuxième heure supplémentaire et augmenter ainsi le pouvoir d'achat de nos collègues.

**Au SE-Unsa, nous ne sommes pas dupes : ce n'est pas une bonne nouvelle !**

L'augmentation du temps de travail est une mauvaise solution, tant pour la qualité de l'accompagnement des élèves que pour la santé des collègues.

D'autant qu'un nombre d'élèves croissant est attendu au collège (+38000) et au lycée (+8000). Est-ce le moment de fragiliser les équipes ?

Lien court sur internet : <http://k6.re/je5xG>

Pour le SE-Unsa, c'est : **Non à l'obligation de faire deux heures supplémentaires ! Non aux suppressions de postes !**

### Réforme voie pro : pas sans les personnels !

Les nombreux chantiers s'amoncellent et sont traités en rafale : nouvelles grilles horaires, nouvelles modalités pédagogiques, familles de métiers, nouveaux programmes, 3ème prépa métiers, CAP, Bac pro GA, développement de l'apprentissage, modules de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle etc...

Au-delà des problématiques de fond propres à chaque chantier, ce rythme effréné ne permet pas un dialogue social abouti et ne permettra pas une mise en œuvre sereine. Les PLP ne disposeront pas du temps d'appropriation et de réflexion nécessaires. L'impact de ces nombreuses évolutions sur la charge de travail et les conditions d'enseignement sera conséquent. **Pour le SE-Unsa, les PLP doivent être respectés et leur investissement reconnu.** Une mise en œuvre progressive de la réforme doit être envisagée en dégageant des moyens en temps de travail collectif. Par ailleurs, le SE-Unsa continue de revendiquer **l'alignement de l'indemnité liée aux classes à examen (Iss voie pro) avec la pondération des LGT, plus juste et avantageuse.** Nous demandons également la création d'une indemnité pour la prise en charge de la certification en CCF.

### Mieux vivre mon métier

MUTATION  
JE DOIS  
POUVOIR  
BOUGER



### MODIFICATIONS du BAREME des MUTATIONS INTRA

**Un groupe de travail s'est réuni au rectorat pour préparer le mouvement intra-académique et le mettre en adéquation avec le barème du mouvement inter. Ces barèmes doivent être validés au CTA de mars.**

Certains changements ont donc été actés :

- Pour les bonifications familiales : enfant de **moins de 18 ans au 31/08/2019** et non plus 20 ans

- Pour les bonifications liées à l'Education prioritaire : **en REP + = 300 points** (au lieu de 200), **en REP = 150 points** (au lieu de 100) à l'issue d'une période de 5 ans d'exercice
- Pour les bonifications des stagiaires : **10 points** (au lieu de 50), pour les enseignants ex-contractuels **150 points jusqu'au 3<sup>ème</sup> échelon** (au lieu de 150), **165 points au 4<sup>ème</sup> échelon** (au lieu de 115), **180 points à partir du 5<sup>ème</sup> échelon** (au lieu de 130)
- Pour la stabilisation des TZR, **80 points** (au lieu de 50) sur vœux groupe de commune, zone de, département de l'affectation du TZR
- Pour une demande en Education prioritaire, **80 points** (au lieu de 50)
- Pour les enseignants titulaires du 2CA-SH, **80 points** sur un vœu établissement comportant une ULIS (au lieu de 80 points)
- Le dispositif particulier de valorisation du vœu 1 établissement REP+ mis en place depuis 2017 est confirmé : attribution de 500 pts à ceux ayant positionné un REP+ en vœu 1 et obtenu un avis favorable de la commission ad hoc.
- Pour l'ancienneté dans le poste : **20 points par an** (au lieu de 10) et 50 points par tranche de 4 ans (au lieu de 20)
- Enfin pour l'ancienneté de remplacement, **20 points par année** de TZR (au lieu de 10)

### Le groupe de travail a fait certaines demandes de modifications.

• **Cas des anciens stagiaires qui n'ont pas joué leurs 50 points : nous avons demandé qu'ils puissent les conserver pour le mouvement 2019 et 2020 : cette "clause de sauvegarde" pour les participants à l'Intra en 2019 et 2020 n'ayant pas utilisé leur bonification de 50 pts, en tant que stagiaire en 2018 ou 2017 est retenue.**

**Cas des collègues enseignant en EREA (notamment les collègues d'EPS) : demande d'une bonification après 5 années d'exercice pour sortir de l'EREA : Celle-ci n'a pour le moment pas eu de réponse favorable. Nous attendons donc la décision de la rectrice.**

**Le serveur sera ouvert du 18 mars 0h00 au 31 mars 2019 minuit (Saisie des vœux par S.I.A.M. via I-Prof)**

### Améliorer nos salaires : je signe !

L'UNSA, la CGT, la CFDT, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CGC, la CFTC appellent les agents publics à se mobiliser et à signer massivement la pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agent-e-s publics.

Par internet : <http://k6.re/38Ysl>



Le SE-Unsa organise 2 stages syndicaux ouverts inter-degrés à Reims :

• **STAGE CARRIERE** : jeudi 25 avril les modalités carrière, avancement, droits, responsabilités, mobilité ...

• **STAGE « Accueillir un élève à TROUBLES AUTISTIQUES dans sa classe »**. Vendredi 7 juin . De quoi parle-t-on, pistes pédagogiques et ressources ...

Si vous êtes intéressé par ces stages, envoyez nous un mail à [51@se-uns.org](mailto:51@se-uns.org) pour recevoir les modalités d'organisation et le modèle de courrier d'autorisation d'absence.



**Compte-rendu du dernier CHSCT en ligne sur le site du SE-UNSA 51.** Nos objectifs cette année pour notre plan de prévention : travail sur « **l'influence du numérique sur la Qualité de Vie au Travail** » (merci à ceux qui ont répondu à l'enquête), la visite d'une école et d'un collège en milieu rural, et le suivi des situations / signalements Santé et Sécurité au travail. *Lien internet pour les détails* [http://k6.re/s\\_NGg](http://k6.re/s_NGg)



**Le gouvernement vient de présenter son projet de loi fonction publique.** Certes le statut de la fonction publique est maintenu mais il subit de profondes entailles : gestion individualisée des carrières et des mobilités, élargissement du recours au contrat sur des emplois permanents, rupture conventionnelle, ... Certes les CAP sont conservées mais elles perdront une partie importante de leurs compétences, à savoir les mobilités et les promotions. Elles n'auront plus qu'un rôle limité aux questions disciplinaires ou de recours ! L'UNSA conteste par ailleurs que le CHSCT, en tant que tel, soit fondu dans une instance unique appelée CSA (Comité social d'administration). Ce projet de loi ne tient pas compte, sur les points essentiels, des remarques, critiques et propositions de l'UNSA qu'elle a portées à la connaissance du gouvernement lors des nombreuses réunions qui ont ponctué l'année 2018. **Pour être précis, ce projet de loi est un texte décidé par le seul gouvernement !** *La suite sur internet* [http://k6.re/Ny0\\_1](http://k6.re/Ny0_1)

#### *Pour suivre toute l'actualité nationale*

ayez le bon réflexe :

Consultez le site du SE-Unsa

>> <http://www.se-uns.org/>

#### *Pour des infos plus locales*

1 / visitez régulièrement le site du SE-Unsa REIMS

>> <http://sections.se-uns.org/reims/>

2/ demandez à recevoir la lettre en ligne du SE-Unsa REIMS

en nous envoyant votre adresse mail personnelle

#### Dates des CAPA et GT à venir mut intra

GT vœux et barème et mouvement intra : 16/05 :

13 et 14/06 : FPMA Mouvement Certifiés/Agrégés

3, 4 et 5/07 : FPMA Phase ajustement TZR

**Le serveur pour la saisie des vœux sur iprof sera ouvert du 18 mars 0h00 au 31 mars 2019 minuit**

**Pour recevoir notre bulletin spécial conseil sur les MUTATIONS INTRA, envoyez nous un mail à**

[ac-reims@se-uns.org](mailto:ac-reims@se-uns.org)

**INFO + :** Vous recevez également sur votre adresse professionnelle des informations syndicales via la liste de diffusion réglementée par le rectorat. Notre objectif : vous être utile !

#### Une équipe militante pour vous renseigner :

**Certifié-e-s / Agrégé-e-s / P.EPS :** Sylvie GANTHIER 06.14.25.30.00 / coordonnatrice 2nd degré

Nos élu.e.s à la CAPA des Certifiés : Sandrine VANOTTI, Christophe CHADEAU, Elie GOLDSCHMIDT

et Romain SERVAS 06. 63.09.95.37

**PLP / Enseignants Non-Titulaires :** Karine PIERRE-LOUIS et Patrice BARTHELEMY : 06.14.25.29.58

élu.e.s à la CAPA des PLP

**CPE / AED :** Jacky FERRY : 06.24.05.25.96 / responsable académique SE-Unsa CPE/ Vie scolaire

Et nos élu.e.s : Caroline EVRARD et Jean-Charles MOUGENE : 06.84.74.51.33

**PsyEN :** Christine CHARLOT, élue à la CAPA des PsyEN (contact : [ac-reims@se-uns.org](mailto:ac-reims@se-uns.org))

**AESH :** Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19

**SEGPA / ASH :** Sophie CASTELAIN (ASH): 03.26.88.25.53

William NGANGUE et Valérie GURGEY, élu.e.s CCPA des Directeurs Adjoints de Segpa (contact : [ac-reims@se-uns.org](mailto:ac-reims@se-uns.org))

